



Version finale
adoptée le 30 avril 2019
par le conseil d'établissement
Résolution n° ICE-18/19-38

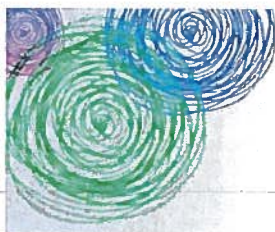


Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs	8
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	9
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement	12
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement	13



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- o Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Un comité de pilotage a été formé de 2 enseignantes et de la direction pour donner suite à la consultation des différents groupes. Ce comité a travaillé en concertation avec le conseil d'établissement, le comité pédagogique, l'assemblée générale des enseignants et tout le personnel de l'école. Un calendrier fut établi afin de pouvoir présenter les travaux au fur et à mesure de l'évolution de notre projet éducatif. Cette organisation a permis des allers-retours entre les différents acteurs. Le conseil d'établissement a demandé une soirée de consultation pour les parents de l'école. La soirée s'est tenue le 28 février 2019. Nous avons organisé un service de garde et 17 parents se sont présentés.



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Tout au long du processus les enseignants, le service de garde, les autres personnels et le conseil d'établissement ont participé à l'enrichissement du projet éducatif. Un sondage confidentiel auprès du personnel et une soirée de consultation des parents ont fait émerger plusieurs idées que nous avons consignées afin de les utiliser lors de l'élaboration finale.



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

L'école des Blés-Dorés est une école neuve construite en 2016. Nous en sommes à notre 3^e année d'existence. La croissance est très importante car dès 2018-2019 tous les locaux sont utilisés. Les nouveaux élèves proviennent surtout de notre commission scolaire et de la commission scolaire des Laurentides. Seulement quelques-uns proviennent de Montréal. Notre indice IMSE et SFR est de 2. Les parents sont proactifs pour leur enfant, dès l'entrée à l'école. Les élèves qui arrivent au préscolaire avec des difficultés ont déjà des diagnostics, des suivis au Bouclier ou des rencontres avec des professionnels. Les parents qui se questionnent se réfèrent à nous.

Le taux de participation aux rencontres de parents du début de l'année (septembre) et de bulletin (novembre), se situe à 97%. Le taux d'absences et de retards en début de journée nous préoccupent beaucoup.

Sur notre territoire nous avons l'aide du CISSS, du DPJ, du PREL. La ville est très présente par ses tables de concertation, la bibliothèque ainsi que la Maison de la Famille. De plus, plusieurs organismes tels le Club Optimiste, le Centre d'entraide populaire ainsi que la pharmacie Brunet viennent en aide aux familles dans le besoin en nous remettant des sommes d'argent au début d'année.

Environnement interne

Pour l'année scolaire 2018-2019 notre clientèle est composée de :

- 5 classes du préscolaire avec 94 élèves
- 4,5 classes de 1^{re} année avec 96 élèves
- 2,5 classes de 2^e année avec 60 élèves
- 3 classes de 3^e année avec 66 élèves
- 3 classes de 4^e année avec 63 élèves
- 2 classes de 5^e année avec 49 élèves
- 2 classes de 6^e année avec 38 élèves

Nous pouvons voir que la clientèle est jeune. Nous savons aussi que les élèves de préscolaire et de 1^{re} année sont pour une grande majorité des plus vieux de famille. L'organisation scolaire, de la commission scolaire, prévoit pour les prochaines années 23 groupes en 2019-2020, 26 groupes en 2020-2021 et 27 groupes en 2021-2022. Présentement nous avons 22 groupes classes et la demie du local du service de garde qui sert à la musique. Tous les locaux sont utilisés.

Notre service de garde augmente en nombre d'enfants qui le fréquentent. Il y a présentement 231 enfants d'inscrits au service de garde et 445 élèves mangent à l'école tous les jours.

Étant donné l'augmentation de la clientèle les besoins en personnels augmentent aussi. Il y a maintenant 65 personnes qui travaillent à l'école des Blés-Dorés. Les gens se mobilisent afin d'harmoniser les interventions autant dans le code de vie et l'enseignement des habiletés sociales que l'enseignement et

l'utilisation de stratégies communes. Le travail d'équipe avec une vision commune est vraiment important dans notre école. L'équipe qui gravite autour des élèves cherche à différencier ses approches. C'est une force marquée.

Le comité pédagogique met en place le code de correction commun, les stratégies de lecture graduées pour l'ensemble de l'école. D'autres projets sont en cours de réalisation.

Le passage primaire-secondaire se fait à 12 ans pour les élèves de notre école. Nous avons 11 % des élèves qui ont un plan d'intervention et 3% des élèves qui sont identifiés comme étant handicapés. Il y a 4% des élèves qui bénéficient du soutien du CISSS soit par une travailleuse sociale ou un éducateur. De plus, 3% des élèves ont des suivis avec le DPJ.

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PLAN DE RÉUSSITE AU PRIMAIRE
DES BLÉS-DORÉS

COMPÉTENCES	RÉUSSITE	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018		
		ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.	ÉCOLE	ALT.	C.S.
CYCLE 1													
Français	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	97,92%	N/A	97,7%	100%	N/A	97,61%
Lecture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	96,73%	94,12%	N/A	95,47%
Lecture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	97,53%	100%	N/A	97,2%
Écriture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	97,92%	N/A	93%	95,56%	N/A	95,56%
Écriture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	97,92%	N/A	95,66%	97,06%	N/A	95,27%
Mathématique	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	95,83%	N/A	95,75%	97,06%	N/A	94,12%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	97,06%	N/A	89,27%
Résolution de problèmes	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	95,83%	N/A	94,77%	97,06%	N/A	94,65%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	95,59%	N/A	88,55%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	95,83%	N/A	96,38%	97,06%	N/A	94,77%
CYCLE 2													
Français	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	97,93%	100%	N/A	97,45%
Lecture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	93,75%	N/A	90,45%	95,74%	N/A	87,12%
Lecture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	96,52%	97,87%	N/A	95,47%
Écriture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	87,5%	N/A	92,72%	91,49%	N/A	93,07%
Écriture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	93,75%	N/A	96,56%	100%	N/A	96,30%
Mathématique	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	95,02%	97,87%	N/A	94,93%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	86,43%	N/A	N/A	N/A
Résolution de problèmes	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	93,89%	100%	N/A	93,43%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	96,88%	N/A	87,42%	N/A	N/A	N/A
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	96,02%	97,87%	N/A	95,94%
CYCLE 3													
Français	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	94,59%	N/A	96,64%
Lecture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	73,33%	N/A	90,58%	64,86%	N/A	86,3%
Lecture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	N/A	95,17%	89,19%	N/A	95,07%
Écriture	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	93,33%	N/A	94,39%	94,59%	N/A	93,04%
Écriture	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	97,17%	100%	N/A	96,5%
Mathématique	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	86,49%	N/A	91,5%
Résolution de problèmes	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	78,57%	N/A	89,96%	75,68%	N/A	90,61%
Résolution de problèmes	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	93,53%	89,19%	N/A	92,60%
Raisonnement / Utiliser	À l'épreuve	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	60%	N/A	84,74%	70,27%	N/A	84,77%
Raisonnement / Utiliser	Au bilan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	N/A	93,94%	86,49%	N/A	92,64%

* La réussite au bilan correspond à l'étape 3

** Les groupes en anglais intensif sont exclus de la réussite au bilan, mais sont inclus dans la réussite à l'épreuve (épreuve de juin)

Données traitées le 4 septembre 2018

Dans notre plan de lutte nous avons identifié comme facteurs de risque la violence verbale et la gestion des émotions. Les statistiques de l'année en cours concernant la violence sont de 229 événements comptabilisés. En ce qui a trait à l'intimidation 3 événements sont entrés dans notre système de suivi.

Des projets école, menés par le personnel, voient le jour. Par les années passées nous avons eu des spectacles de début d'année, un carnaval, des olympiades et une tombola, etc.

Le service de garde organise des activités animées lors de récréations ainsi que le midi. En fin de journée, les enfants ont toujours plusieurs choix qui s'offrent à eux. Ce qui est motivant et attrayant. De plus, une belle programmation est faite et vécue lors des journées pédagogiques.

L'Organisme de participation des parents, OPP, aide à organiser ces événements. Ils viennent aussi donner un coup de pouce lors des fêtes de l'Halloween, de Noël, de la St-Valentin et de Pâques.

Un budget dédié annuellement nous permet l'achat de livres de bibliothèque, de robotique et d'appareils informatiques. Il est aussi possible d'avoir des services supplémentaires d'orthopédagogie, d'éducation spécialisée et de professionnels tels l'orthophonie et l'ergothérapie pour le préscolaire.

Certains enseignants sont intéressés par la robotique. Tous les enseignants de l'école utilisent les chromebooks de l'école soit pour de la recherche, pour faire des travaux ou à l'occasion pour une période récompense. Il sera essentiel de soutenir les enseignants dans le développement des habiletés pédagogiques avec les nouvelles technologies.

La direction oriente et soutient son équipe positivement en étant ouverte et à l'écoute. Elle croit en son personnel et en ses élèves. Le travail d'équipe mettant au centre les forces de chacun permet l'adhésion des intervenants à la mission de l'école.



Section 6

Mission, vision, valeurs

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI.

Vision

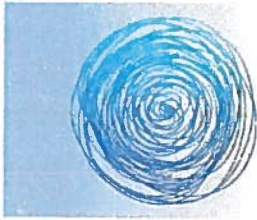
Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous.

Valeurs

La CSSMI est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et respectueux et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La **COLLABORATION** reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La **BIENVEILLANCE** s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La **RIGUEUR** se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action.



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

Un parcours de réussite pour chaque élève

Le cumul des réussites, tout au long du parcours scolaire de l'élève, a une incidence reconnue sur la persévérance et ultimement sur la diplomation et la qualification. Ces réussites résultent de différents facteurs, notamment l'application de pratiques pédagogiques probantes, différenciées et concertées basées sur l'utilisation du programme de formation. En ayant des attentes élevées au regard de la réussite, les enseignants de l'école des Blés-Dorés, misent sur une approche personnalisée pour assurer le développement du plein potentiel de chaque élève dans le respect de ses capacités et de ses besoins.

1.1 Orientation

Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève.

1.1.1 Objectif

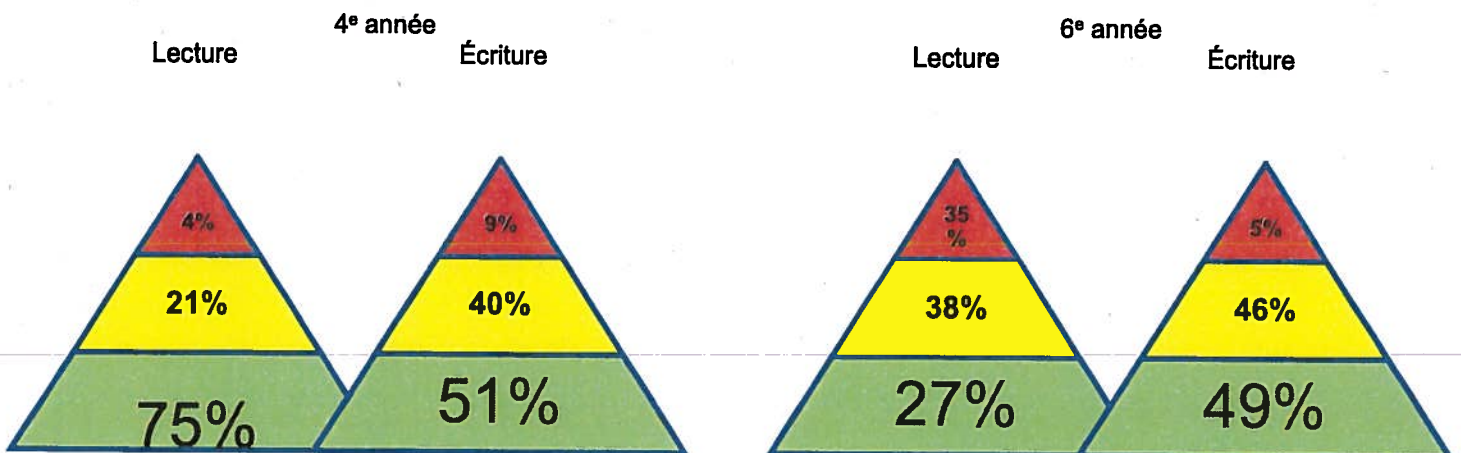
Intervenir de manière préventive tout au long du parcours de l'élève.

Indicateur

Le taux de réussite assurée en français à tous les cycles.

Cible

Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français.
Situation de départ épreuve 2018:



Enjeu 2

Un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

C'est avec le souci du développement global de chaque élève que l'école des Blés-Dorés mise sur un environnement scolaire axé sur les relations interpersonnelles positives et constructives ainsi que sur un mode de vie sain et actif. L'intégration graduelle des nouvelles technologies permettra à tous les élèves de vivre des expériences pédagogiques enrichies et innovantes.

2.1 Orientation

Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants.

2.1.1 Objectif

Favoriser un mode de vie physiquement actif.

Indicateur

Le nombre de minutes d'activité physique par jour.

Cible

Faire bouger tous les élèves du préscolaire et du primaire 350 minutes par semaine.
Situation de départ 300 min. par semaine.

2.1.2 Objectif

Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant.

Indicateur

Nombre d'événements de violence ou d'intimidation.

Cible

Diminution des événements de violence et d'intimidation.
Situation de départ : 229 événements de violence et 3 d'intimidation

2.1.3 Objectif

Soutenir à chaque année les enseignants dans l'intégration du numérique à des fins pédagogiques.

Indicateur

Le nombre de projets intégrant le numérique, la robotique et la programmation en classe.
Situation de départ : projets chromebook 72, robotique 6.

Cible

Augmenter le nombre de classes vivant ces projets.

Enjeu 3

L'engagement et la concertation pour la réussite

3.1 Orientation

Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

3.1.1 Objectif

Assurer la présence à l'école et ce tout au long de la journée.

Indicateur

Taux d'assiduité des élèves.

Cible

Augmenter le taux d'assiduité des élèves.

Situation de départ : Absences motivées : 2474 jours

Absences non-motivées 57.5 jours

Retards 4948



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école des Blés-Dorés;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école pour le 12 juin 2019;

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

Geneviève M. Blanchet
Présidence du conseil d'établissement

Fanie Ruel
Membre-parent

Edna Myrtil
Représentant du comité de parents

Marie-Ève Cléroux
Substitut du comité de parents

Jean-Manuel Marcil
Membre-parent

Isabelle Bousquet
Membre enseignant

Nathalie Charest
Membre enseignant

Claire Dudemaine
Membre enseignant

Sophie Vaillancourt
Membre enseignant

Annie Lamontagne
Membre de soutien

Sophie Daigneault
Direction d'école